



IMPORTANT

Vous devez d'abord être un indien inscrit selon la *Loi sur les Indiens* pour faire la demande d'un certificat de statut indien.

DEMANDE DE CERTIFICAT DE STATUT D'INDIEN

Énoncé de la Loi sur la protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels que vous fournissez sont protégés par les dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. La page 2 du présent formulaire sera balayée et versée avec vos renseignements personnels déjà inscrits dans le Registre des Indiens (recueillis auparavant sous l'autorité de la *Loi sur les Indiens*), au fichier des renseignements personnels INA/P-PU-110. Les renseignements contenus dans cette banque sont partagés avec les gouvernements qui fournissent aux Indiens inscrits des services et des avantages, tels que les services de santé non assurés. Les renseignements fournis à la page 2 de ce formulaire ne sont pas conservés une fois que le CSI aura été mis à la poste.

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE

1. Vous pouvez présenter une demande en personne auprès de l'un des 450 administrateurs du Registre des Indiens en poste dans la plupart des bureaux de bandes au Canada ou directement dans l'un des bureaux du MAINC. Lorsque vous vous présenterez, une photographie numérique sera prise de vous.
2. Vous devez remettre votre ancienne carte à l'agent responsable, ou signer un formulaire de *Déclaration de perte ou de vol*.
3. Vous devez présenter deux pièces d'identité acceptables à l'agent responsable.
4. Si vous envoyez votre demande par la poste, elle doit être adressée au bureau régional du MAINC et accompagnée d'une photo récente de format passeport signée au verso par le garant (les chapeaux, les verres fumés ou tout autre accessoire de ce genre sont interdits sur la photo).
5. Si vous envoyez votre demande par la poste, vous devez y joindre un formulaire de garant dûment rempli ainsi que (normalement) votre ancienne carte. Si vous n'avez pas d'ancienne carte, vous pouvez remplacer cette pièce par une pièce d'identité convenable et un formulaire de *Déclaration de perte ou de vol* dûment rempli – à moins qu'il s'agisse du tout premier certificat jamais demandé.
6. La présente demande doit être signée à l'endroit désigné par les demandeurs âgés de 16 ans et plus. Les demandeurs âgés de 12 ans et plus, mais moins de 16 ans peuvent signer leur propre demande, mais seulement si ces demandeurs peuvent présenter les pièces d'identité acceptables. Au cas contraire, leurs parents devront signer pour lui. Si le demandeur est âgé de moins de 12 ans, un de ses deux parents doit signer pour lui.

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

Nom de famille		
Prénom(s)		Nom d'emprunt
Date de naissance (yyyy/mm/dd)	Nom de la bande	N° de registre
Si le demandeur nommé ci-dessus est âgé de moins de 12 ans, le parent ou le tuteur doit remplir la section suivante :		
Nom de famille du parent ou du tuteur		Prénom(s) du parent ou du tuteur

ÉNONCÉ DE RÉSIDENCE (facultatif)

En se fondant sur la définition de résidant d'une réserve énoncée à la page 2, le demandeur nommé ci-dessus vit (cocher une case) :

À l'intérieur vit dans la réserve _____, conformément au paragraphe _____.

À l'extérieur ne vit pas dans une réserve.

DÉCLARATION DU DEMANDEUR

DÉCLARATION – J'ai lu l'Énoncé de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* ci-dessus, j'accepte de fournir ma signature et ma photo, lesquelles paraîtront sur le CIS, et je certifie que les renseignements fournis dans cette demande sont vrais.

Signature	Signé à (Ville / Province / Territoire)	Date (aaaa/mm/jj)
-----------	---	-------------------

NOTE : Si la demande est expédiée par la poste à un bureau régional, la signature doit demeurer à l'intérieur du cadre noir.

